

CHISEUIL (HYACINTHE MAUBLANG, BARON DE), député au Corps législatif de 1803 à 1809, né à Digoïn (Saône-et-Loire), le 11 novembre 1796, mort à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), le 8 avril 1870, appartient à l'armée sous la Restauration, comme officier de cheval-légers, puis passa dans les chasseurs et dans la garde royale. Maire de Paray-le-Monial (1840-1868) et conseiller général de Saône-et-Loire pour le canton de Digoïn (1842-1848) et pour le canton de Paray-le-Monial (1848-1870), il fut élu, le 1^{er} juin 1863, député au Corps législatif par la 3^e circonscription de Saône-et-Loire, avec 16,322 voix sur 20,796 votants et 28,576 inscrits, contre MM. de Laguliche, 3,272, et Pézerat, 1,189. Nommé, grâce à l'appui du gouvernement, M. de Chiseuil vota pendant toute la législature avec la majorité dynastique. Il ne fut pas réélu en 1869. — Chevalier de la Légion d'honneur (1855), officier du même ordre (1868), et commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand (1856).

CHOCKER (ERASME-LOUIS SURLLET, BARON DE), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Liège (Belgique), le 27 novembre 1769, mort au château de Gingelom (Belgique), le 7 août 1839, était le second fils de Jean-Guillaume Arnold de Surllet de Chockor, seigneur de Gingelom, conseiller de la cité de Liège, et de dame Marie-Gertrude Deproz. Il appartenait à une ancienne famille, originaire du duché de Juliers. D'abord destiné à l'état ecclésiastique, Erasme-Louis de Chockor suivit une toute autre carrière, et, après s'être rangé, en 1799, parmi les adversaires de l'évêque de Liège, Hensbroeck, il devint aide de camp du général Donceel, commandant en chef de l'armée des patriotes. Il passa ensuite dans les rangs des Belges soulevés contre la domination autrichienne, et obtint, le 12 octobre 1790, un brevet de lieutenant d'infanterie. Après la restauration de l'évêque Hensbroeck à Liège et de l'empereur Léopold II à Bruxelles, Chockor chercha pendant quelque temps un refuge en Hollande, puis revint furtivement au château de Gingelom. On le perd de vue pendant les bouleversements qui suivirent la bataille de Jemmapes. Après l'installation du Directoire, il fut élu (20 mai 1797), administrateur du département de la Meuse-Inférieure. Deux ans après, le premier consul le nomma membre du conseil général de ce département, fonctions qu'il conserva après l'établissement de l'Empire. Ayant été désigné comme candidat au Corps législatif impérial par le collège électoral de Hasselt, il vit ce choix ratifié par le Sénat conservateur, le 6 janvier 1813, et, jusqu'à la capitulation de Paris, il représenta, comme député, le département de la Meuse-Inférieure. Quand le royaume des Pays-Bas eut été constitué, Chockor se rallia au nouvel ordre de choses : il devint (1815) représentant de la province de Limbourg aux Etats-Généraux nommés par le roi Guillaume 1^{er}. Puis, le 27 juillet 1827, il fut créé baron par le même prince. Renvoyé l'année suivante, à la seconde Chambre des Etats-Généraux, il inclina vers l'opposition belge, et, finalement se prononça (1830), dans la session extraordinaire, pour la séparation administrative des deux royaumes. Chockor se trouva dès lors associé à tous les actes constitutifs du nouvel état belge. Il signa, le premier, la proposition par laquelle cinquante deux députés demandaient pour chef de l'Etat, le duc de Nemours ; le 3 février 1831, le fils de Louis-Philippe l'emporta sur son compétiteur, Auguste de Beauharnais, duc de Leuchtenberg,

et fut élu roi des Belges ; Chockor se rendit à Paris à la tête d'une députation, harangua Louis-Philippe au Palais-Royal, et lui offrit la couronne pour son fils ; mais le roi des Français la refusa. Après l'insuccès de cette démarche, l'établissement d'une régence ayant été décidé par le gouvernement provisoire, Chockor fut nommé *régent de la Belgique* par 108 suffrages sur 157 votants. Il constitua un premier cabinet qui n'eut qu'une durée éphémère, puis un second, qui resta en fonction jusqu'à l'élection comme roi du prince Léopold de Saxe-Cobourg Le 20 juillet 1831, le Congrès décréta que M. le baron Erasme-Louis-Surllet de Chockor avait bien mérité de la patrie, et lui alloua une pension viagère de dix mille florins à la charge du trésor public. Il se retira dans son château de Gingelom, entre Landen et Warremme, et n'exerça plus d'autres fonctions que celles de bourgmestre de sa commune.

CHOISEUL D'AILLECOURT (MICHEL-FÉLIX-VICTOR COMTE DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 10 avril 1754, mort en 1815, était issu d'une des nombreuses branches de l'illustre famille champenoise des Choiseul, dont le premier membre connu fut vassal du comte de Langres, vers 1060. Choiseul était une ancienne baronnie du Bassigny, aujourd'hui département de la Haute-Marne. Choiseul d'Aillecourt appartient aux armées du roi. Il était colonel, quand il fut élu, le 28 mars 1789, député aux Etats-Généraux par la noblesse du bailliage de Chaumont-en-Bassigny. Il ne prit pas une part très active aux délibérations de l'assemblée. Le comte de Choiseul d'Aillecourt fut promu maréchal de camp le 1^{er} mars 1791.

CHOISEUL D'AILLECOURT (GASPARD-MARIE-VICTOR COMTE DE), fils du précédent, député de 1824 à 1830, né à Paris, le 14 décembre 1779, mort en 1854 entra, sous le premier Empire, dans l'administration, et fut successivement nommé auditeur au conseil d'Etat en 1809, sous-préfet à Versailles en 1811, et préfet du Finistère en 1813. Il se rallia aux Bourbons, et « Monsieur », alors lieutenant-général du royaume, l'appela en 1814, à la préfecture de l' Eure. Destitué pendant les Cent-Jours, il fut, à la seconde Restauration, préfet de la Côte-d'Or, puis préfet de l'Oise. En prenant possession de son poste à Dijon, le comte de Choiseul d'Aillecourt avait publié une proclamation qui contenait ce passage : « Le mensonge et la perfidie ont égaré plusieurs d'entre vous, mais l'erreur est dissipée. Le rétablissement de la dime et des droits féodaux n'est jamais entré dans la pensée de notre bon roi : lui-même l'a déclaré avec cette noble franchise qui fut toujours le caractère de son illustre race. Il garantit aussi, par sa parole royale et par la Charte constitutionnelle, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux, etc. » Le 6 mars 1824, M. de Choiseul d'Aillecourt, préfet de l'Oise, fut élu député par le collège de département de l'Orne avec 170 voix (205 votants, 296 inscrits). Il siégea parmi les royalistes de la droite, vota avec eux et fit partie de la contre-opposition qui combattit le ministre Villèle. Il fut réélu le 24 novembre 1827, par 157 voix (218 votants, 277 inscrits) ; puis le 3 juillet 1830, par 143 voix (218 votants, 286 inscrits). Huit jours avant, il avait échoué dans le 2^e collège de l'Orne (Argentan) avec 113 voix contre 227 accordées à l'élu, M. Hie. M. de Choiseul d'Aillecourt ne reconnut pas le gou-

vernement de Louis-Philippe. Quand le serment eut été demandé aux députés, il adressa la lettre suivante au président de la Chambre :
« Paris, le 15 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Mes principes et le mandat que j'ai reçu de mes commettants ne me permettent pas de siéger à la Chambre des Députés; je la prie de vouloir bien agréer ma démission.

« J'ai l'honneur etc,

LE COMTE DE CHOISEUL D'AILLECOURT,

Député de l'Oise. »

Il rentra alors dans la privée.

CHOISEUL-BEAUPRÉ (MARIE-GABRIEL-FLORENT-AUGUSTE, COMTE DE), dit COMTE DE CHOISEUL-GOUFFIER, à cause du mariage qu'il contracta, très jeune encore, avec l'héritière de cette famille, pair de France, né à Paris, le 27 septembre 1752, mort à Aix-la-Chapelle (Prusse), le 20 juin 1817, fit ses études au collège d'Har-court, et suivit d'abord la carrière militaire, où il parvint au grade de colonel. Mais son goût pour les lettres et les arts, ses relations avec l'abbé Barthélemy, l'hôte et l'ami du duc de Choiseul, ancien premier ministre de Louis XV, le déterminèrent à quitter le service, pour aller visiter les contrées célèbres qui avaient fait le sujet le plus ordinaire de ses entretiens : au mois de mars 1776, âgé de 24 ans, ils s'embarqua sur l'*Atalante*, commandée par le marquis de Chabert, membre de l'Académie des sciences, et passa trois années à parcourir la Grèce et l'Asie-Mineure, en savant, en homme de goût, en observateur et en philosophe. De retour en France, il publia les résultats de ses travaux et de ses découvertes, dans un volume qu'il avait illustré lui-même, et qu'il intitula : *Voyage pittoresque de la Grèce* (1782). Célèbre avant même d'être imprimé, et connu par quelques fragments qui avaient été communiqués à des membres de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, l'ouvrage ouvrit à son auteur les portes de cette compagnie. Choiseul y succéda à Fonce-magne (1776), puis il se présenta (1784) à l'Académie française, quoique les membres de l'Académie des Inscriptions fussent convenus de ne point cumuler ce double honneur. Aussi l'admission de Choiseul fut-elle suivie d'un curieux incident. Le savant Anquetil-Duperron accusa son confrère des Inscriptions d'avoir manqué à ses engagements, et eut l'idée singulière de déférer la question au tribunal d'honneur des maréchaux de France, qui se déclara... incompetent. Choiseul entra donc à l'Académie française, le même jour que Bailly, et en remplacement de d'Alembert. La même année (1784), Louis XVI nomma Choiseul son ambassadeur à Constantinople. Cette mission, dans laquelle il eut pour compagnons de voyage plusieurs artistes et gens de lettres, entre autres Delille, lui donna l'occasion de revoir la Grèce. Comme diplomate, il avait reçu des instructions tendant à assurer dans le divan l'ascendant de la France, et à faire refleurir notre commerce dans les échelles du Levant. Il réussit à obtenir l'élargissement de l'ambassadeur de Russie, enfermé dans le château des Sept-Tours à la suite de la déclaration de guerre entre la Porte et la Russie, et prévint l'emprisonnement de l'internonce d'Autriche. Une imprimerie qu'il avait fait établir dans le palais de France à Constantinople lui fut très utile dans une occasion difficile et délicate où il appela à son aide toutes les res-

sources de la diplomatie. Un ministre étranger, jaloux de l'influence de Choiseul, avait fait remettre au divan, un exemplaire du *Voyage pittoresque en Grèce*. Or, l'auteur, dans l'introduction, exhortait les Grecs à s'insurger contre la Sublime Porte et à conquérir leur indépendance. Choiseul, informé de cette intrigue, fit imprimer un carton par son atelier typographique, et envoya un exemplaire ainsi modifié au divan en l'assurant que le passage dénoncé avait été ajouté dans une édition contrefaite et qu'il désavouait. Choiseul adressa à l'Assemblée constituante le don patriotique des Français qui se trouvaient à Constantinople; mais il était trop attaché à l'ancien ordre de choses pour rester d'accord avec les partisans de la Révolution. Rappelé en 1791, pour aller occuper à Londres le poste d'ambassadeur, il persista à rester à Constantinople, et à ne correspondre qu'avec les princes, frères de Louis XVI, qui se trouvaient alors en Allemagne. En révolte ouverte contre l'Assemblée législative, puis contre la Convention, il s'efforça de leur tenir tête; mais les papiers de sa correspondance étant tombés entre les mains des armées républicaines, il fut décrété d'accusation sur la motion d'Hérault de Séchelles, et, à l'arrivée de son successeur, Sémonville, il dut partir en toute hâte pour Saint-Petersbourg, où la tsarine Catherine II le reçut avec empressement. Il devint ensuite le pensionné et le conseiller intime de Paul 1^{er}, et dirigea l'Académie des Arts et la Bibliothèque impériale de Russie. En 1802, il obtint son retour en France, reprit le cours de ses travaux archéologiques, et continua la publication de son *Voyage pittoresque*. Sur les modèles qu'il avait apportés, il fit exécuter une reconstitution du Temple qui, dans Athènes, était consacré à Thésée, et la plaça dans un édifice construit tout exprès à l'extrémité des Champs-Élysées, et connu depuis sous le nom de Jardin Marbeuf; cette collection est aujourd'hui au Musée du Louvre. En qualité d'ancien membre de l'Académie des Inscriptions, Choiseul avait repris place dans la deuxième classe de l'Institut, en même temps qu'à l'Académie française. Louis XVIII le fit membre du Conseil privé, et ministre d'Etat. Le 17 août 1815, une ordonnance du roi l'appela à la pairie; il parut plusieurs fois à la tribune de la Chambre haute. Dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort. Membre de l'Institut, il lut à cette compagnie une *Dissertation sur Homère*, un *Mémoire sur l'Hippodrome d'Olympie*, des *Recherches sur l'origine du Bosphore de Thrace*. Il avait épousé en secondes noces la princesse Hélène de Bauffremont, et il était parti avec elle pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, afin de rétablir sa santé, quand il fut enlevé par une attaque d'apoplexie, le 20 juin 1817.

CHOISEUL-BEAUPRÉ (ANTOINE-LOUIS-OC-TAVE, COMTE DE), fils du précédent, pair de France, né à Paris, le 13 décembre 1773, mort à Florence (Italie), le 4 novembre 1840, appartenait à l'armée, et fut admis à la retraite, avec le grade de colonel de cavalerie, le 1^{er} juillet 1827. Après la mort de son père, il fut appelé par droit héréditaire (13 mars 1819) à le remplacer à la Chambre des pairs, où il siégea jusqu'à sa mort.

CHOISEUL-PRASLIN (REGNAUD-CÉSAR-LOUIS, DUC DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Paris, le 18 janvier 1735,

mort à Paris, le 5 décembre 1791, fils de César-Gabriel de Choiseul-Praslin (1712-1786), était parvenu au grade de maréchal de camp, lorsqu'il fut élu, le 4 avril 1789, par la sénéschaussée d'Anjou, député de la noblesse aux États-Généraux. Il siégea dans l'Assemblée parmi les partisans de la monarchie constitutionnelle, vota l'admission de douze députés de Saint-Domingue, et réclama pour eux voix délibérative. Organe de la province d'Anjou, il développa à la tribune des observations sur le remplacement, que cette province proposait, de l'impôt de la gabelle par un autre impôt moins onéreux pour le peuple. En 1790, il exposa les causes de la ruine de la compagnie des Indes, et se prononça pour que le droit de paix et de guerre fût conféré au roi. Ce fut lui qui fit décréter, en 1791, qu'il serait attaché aux drapeaux de tous les régiments des cravates tricolores. Au mois de juin de la même année, il proposa d'approuver la conduite des commissaires de l'Assemblée qui ramenèrent à Paris Louis XVI, arrêté à Varennes. Il mourut peu de temps après la fin de la législature. La plupart des biographes l'ont confondu jusqu'ici soit avec le suivant son fils, duc Antoine-César de Choiseul-Praslin, soit avec le duc Charles-Raynard-Laure-Félix son petit-fils, (V. p. bas). — Son nom fut trouvé, ainsi que celui de la duchesse de Choiseul, sur la liste des protégés de Marie-Antoinette.

CHOISEUL-PRASLIN (ANTOINE-CÉSAR, DUC DE), fils aîné du précédent, député à l'Assemblée constituante de 1789, membre du Sénat conservateur, né à Paris, le 6 avril 1756, mort à Paris, le 28 janvier 1808, était colonel du régiment de Lorraine-infanterie. Le 21 juin 1780, il fut élu député suppléant de la noblesse aux États-Généraux pour la sénéschaussée du Maine; la démission de M. de Montesson le fit entrer à l'Assemblée comme membre titulaire, le 20 août. Il prit peu de part aux délibérations, approuva la conduite de Bouillé à Nancy (août-septembre 1790), et, après le départ du roi, prêta serment à l'Assemblée nationale. Dans les procès-verbaux officiels il est désigné sous le nom de M. *Praslin le jeune*. Promu maréchal de camp (28 novembre 1791), il n'émigra point; mais il devint suspect en 1793, et fut arrêté et emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Il resta alors dans la vie privée jusqu'au coup d'Etat de brumaire, puis il se rallia au gouvernement consulaire. Bonaparte l'appela, le 4 nivôse an VIII, à faire partie du Sénat conservateur, et le nomma, le 9 vendémiaire an XII, membre de la Légion d'honneur, et, le 25 prairial de la même année, commandeur du même ordre.

CHOISEUL-PRASLIN (CHARLES-RAYNARD-LAURE-FÉLIX, DUC DE), fils du précédent, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours, et pair de France, né à Paris, le 24 mars 1778, mort à Paris, le 23 juin 1841, entra à l'école polytechnique, s'attacha à la fortune de Napoléon I^{er}, qui le fit chambellan en 1805, le créa comte de l'Empire le 31 janvier 1810, et l'appela (1811) à la présidence du collège électoral de Seine-et-Marne. Il n'en accueillit pas avec moins d'empressement la première Restauration, et, dès que le Sénat eut proclamé la déchéance de Napoléon, il fut des premiers à proposer une souscription pour le rétablissement de la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf. Le 4 juin 1814, il fut admis dans la Chambre des pairs. L'empereur, au retour de l'île d'Elbe, ne lui tint pas rigueur et le conserva (2 juin 1815) sur la liste des pairs des

«Cent-Jours». Le 6 juillet 1815, il signa le premier la déclaration des chefs de la garde nationale en faveur du drapeau tricolore. Après une disgrâce momentanée, la dignité de pair lui fut conférée une seconde fois par le gouvernement de Louis XVIII, le 21 novembre 1819. Après les journées de juillet il adhéra au nouveau gouvernement. Chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général de Seine-et-Marne.

CHOISEUL-PRASLIN (ALBÉRIC-CÉSAR-GUY-COMTE DE), pair de France, né à Paris, le 8 octobre 1787, mort au château de Baillet (Seine-et-Oise) le 17 juillet 1868, avait le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre, quand il fut appelé, le 5 novembre 1827, à la Chambre des pairs, où il ne joua qu'un rôle effacé.

CHOISEUL-PRASLIN (CHARLES-LAURE-HUGUES-THÉOBALD, COMTE DE), fils de Charles-Raynard-Laure-Félix de Choiseul-Praslin (V. p. haut), député de 1830 à 1842, pair de France, né à Paris, le 29 juin 1805, mort à Paris, le 24 août 1847 (?) entra à la Chambre des députés, le 2 mars 1839, comme l'élu des conservateurs du 1^{er} collège de Seine-et-Marne (Melun), avec 233 voix (465 votants), contre 228 à M. de Selves, député sortant. Il vota jusqu'en 1842 avec la majorité ministérielle. Le 6 avril 1845, il fut nommé pair de France. Il était alors chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans. Mais la triste célébrité acquise par le duc de Praslin ne lui vint pas de son rôle politique et parlementaire, qui fut très effacé. Il avait épousé, le 18 octobre 1824, Mlle Altarice-Rosalba Sébastiani, née à Constantinople, le 14 avril 1807, fille unique du maréchal Sébastiani et de Françoise Franquetot de Coigny. Elle lui avait apporté en mariage du chef de sa mère plus de 100,000 francs de rente; différents héritages avaient élevé sa fortune à plusieurs millions de capital. Le duc de Praslin était fort riche lui-même. En 1841 il avait hérité de son père. De plus, les époux avaient à attendre la fortune du maréchal Sébastiani, du général Tiburce Sébastiani, qui n'avait pas d'enfant, et leur part dans l'héritage de la duchesse douairière de Praslin, sœur du comte de Breteuil. Dix enfants étaient nés à la duchesse de Praslin; neuf vivaient, six filles et trois garçons. Mais la médiocrité s'était mise assez vite dans le ménage. C'est dans les lettres laissées par Mme de Praslin qu'on a pu lire cette histoire intime. Bref, le duc cessa un jour toute relation avec sa femme, et lui retira ses enfants, qu'il confia à des gouvernantes. Une demoiselle Deluzy-Desportes entra en cette qualité dans la maison, le 1^{er} mai 1841. La gouvernante devint bientôt souveraine maîtresse, et la duchesse, délaissée, eut avec son mari les scènes les plus violentes. Pourtant une terrible maladie nerveuse ayant atteint Mme de Praslin, son mari sembla se radoucir. De grandes dépenses qu'il avait faites au château de Vaux, illustré par Fouquet, dont il voulait égaler les magnificences, avaient gravement compromis sa fortune personnelle. Le déshonneur pouvait suivre la séparation dont le menaçait la duchesse; il fit tout pour l'éviter, et éloigna Mlle Deluzy. Mais il ne put se résoudre à cesser de la voir; il conduisit même auprès d'elle ses enfants, qui la traitaient comme leur mère. Le 16 août 1847, au soir, il avait eu avec elle une entrevue. Une maîtresse de pension, chez qui elle habitait, demandait un certificat de la duchesse; le duc promit de l'obtenir; sans doute la duchesse le refusa, la démarche du

duc l'ayant exaspérée. Le lendemain, 17, entre quatre et cinq heures du matin, un violent coup de sonnette éveilla dans l'hôtel Sébastiani, occupé par les deux époux, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 55, une femme de chambre qui couchait au-dessus de l'appartement de la duchesse. On entendit des cris; on se précipita aux portes de la chambre à coucher, mais on ne put les ouvrir; à ce moment la duchesse ne poussait plus que de sourds gémissements. Quand l'obstacle fut franchi, on aperçut la duchesse baignée dans son sang et frappée de plus de trente coups de couteau. Elle était appuyée sur une causeuse placée près de la cheminée. Tous les secours des médecins furent inutiles. On eut la preuve que la victime, surprise dans son sommeil, avait opposé à son meurtrier une vive résistance. Le crime produisit dans tout Paris une stupefaction profonde. A la suite de la première information faite par les magistrats instructeurs, il fut décidé qu'à l'exception des enfants de la duchesse, toutes les personnes présentes dans l'hôtel, au moment de la perpétration de l'attentat, seraient gardées à vue jusqu'à nouvel ordre, avec interdiction d'en sortir. Bientôt après des soupçons d'une extrême gravité s'élevèrent contre le duc de Praslin; une foule d'indices matériels se réunissaient pour l'accuser. On se décida à l'interroger catégoriquement. D'abord il fit mine de s'offenser, puis il tomba dans une sorte de torpeur stupide. Il fut alors confié à la garde du chef de service de sûreté, en attendant qu'une ordonnance royale convoquât la Chambre des pairs. Un scrupule arrêtait les magistrats. La Charte disait bien qu'un député pouvait être arrêté dans le cas de flagrant délit sans l'autorisation de la Chambre; elle ne contenait pas le même texte pour les pairs de France. On n'arrêta donc pas le duc de Praslin; on se contenta de le surveiller de près. Cependant une ordonnance du 19 août convoqua la Cour des pairs pour juger l'accusé; elle venait à peine de se séparer après avoir prononcé la condamnation de deux anciens ministres, Teste et le général Cubières, convaincus de corruption et d'escroquerie. Le chancelier duc Pasquier fut chargé de diriger l'instruction du nouveau procès, avec l'assistance de six autres pairs de France. Le 21 août, le duc de Praslin, transféré au Luxembourg, subit un long interrogatoire. Mais on apprit tout à coup que le meurtrier, pour échapper au déshonneur d'un jugement public, avait attenté à ses jours en avalant le contenu d'une petite fiole saisie dans sa chambre, et qui renfermait de l'acide nitrique et de l'acide arsénieux. Le 24 août, le gouvernement fit annoncer sa mort: le docteur Rouget, médecin de la prison du Luxembourg et de la Chambre des pairs, et les docteurs Louis et Andral, auxquels furent adjoints MM. Orfila et Tardieu, reçurent la mission officielle de constater le décès et de faire l'autopsie du corps. Malgré tant de formalités, l'opinion publique s'obstina toujours à révoquer en doute le prétendu suicide du duc de Praslin, et à croire que la justice avait favorisé sa fuite. On prétendit même qu'il avait vécu longtemps à Londres, caché sous un nom d'emprunt.

CHOISEUL-PRASLIN (EUGÈNE-ANTOINE-HORACE, COMTE DE), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, et député de 1876 à 1885, né à Paris le 23 février 1837, fils du précédent, entra dans la marine en 1853, puis s'engagea, en 1854, dans le 1^{er} hussard, fit les campagnes de Crimée et d'Italie,

et quitta l'armée en 1866, avec le grade de sous-lieutenant, décoré de la médaille militaire et de la Légion d'honneur. Il se retira dans ses propriétés près de Melun, devint membre du conseil général de Seine-et-Marne (1867), et maire de Maincy; le 24 mai 1869, candidat de l'opposition libérale dans la 1^{re} circonscription de Seine-et-Marne, il fut élu député au Corps législatif, au second tour de scrutin, par 17,634 voix sur 31,206 votants et 35,721 inscrits, contre M. de Beauverger, député sortant, 13,378 voix. Il siégea au centre droit, et vota *contre* le plébiscite, et *contre* la déclaration de guerre à la Prusse. En août 1870, il sollicita vainement du service dans l'armée active, et fut élu, après le 4 septembre, chef du 96^e bataillon de la garde nationale de Paris. Élu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 7, par 30,298 voix sur 43,006 votants et 97,413 inscrits, il prit place au centre gauche, fut nommé, le 29 mars suivant, ministre de France en Italie, donna sa démission de ce poste en novembre, et rentra à l'Assemblée. C'est sur sa proposition que celle-ci déclara que M. Thiers « avait bien mérité de la patrie »; il vota *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils, *pour* la dissolution, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le maintien de l'état de siège, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Walon, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. L'arrondissement de Melun lui renouvela son mandat, aux élections du 20 février 1876, par 8,790, voix sur 13,265 votants et 17,677 inscrits, contre 2,966 voix à M. Sacré, candidat radical; il siégea à gauche, vota *contre* le ministère de Broglie-Fourton, qui l'avait révoqué de ses fonctions de maire de Maincy, le 2 août, et fut des 363. Réélu, en cette qualité, le 14 octobre 1877, par 9,582 voix sur 15,956 votants et 17,790 inscrits contre le candidat officiel, M. Hennecart, 5,666 voix, il fut membre du comité de résistance organisé par la gauche contre le ministère de Rochebouët, et vota ensuite *pour* le ministère Dufaure, et *pour* les ministères opportunistes. Le 28 septembre 1880, il entra comme sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le ministère Jules Ferry, et occupa ce poste jusqu'à la chute du ministère (10 novembre 1881). Le 21 août de la même année, il avait été réélu par 8,938 voix sur 13,895 votants et 17,753 inscrits, contre MM. Hennecart 3,787 voix, et Sacré 942. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste exclusivement opportuniste de Seine-et-Marne, il échoua avec 18,111 voix, tandis que le dernier élu de la liste radicale, qui triompha, M. Humbert, obtint 40,604 suffrages.

CHOISEUL-STAINVILLE (CLAUDE-ANTOINE-GABRIEL, DUC DE), pair de France, né à Houcourt (Vosges), le 26 août 1760, mort à Paris le 1^{er} décembre 1838, était le neveu du duc de Choiseul, ancien ministre; il succéda à son titre et à sa pairie. Il était colonel du régiment de Royal-dragons au moment de la Révolution, et fut chargé par le marquis de Bouillé, au moment de la fuite de Varennes, de protéger le passage du roi à Pont-de-Sommerville. Emprisonné à Verdun, après cette affaire, puis à Orléans, où il devait comparaître devant la Haute cour, il dut la liberté à l'amnistie qui suivit l'acceptation de la Constitution par Louis XVI. Il fut nommé chevalier d'honneur de la reine, et, sa tête ayant été mise à prix,

il émigra en Allemagne, où il leva un régiment de hussards formé des proscrits français. Pris, en se rendant en Angleterre, en 1795, emprisonné à Dunkerque, il réussit à s'enfuir, gagna le Hanovre, et s'engagea avec le gouvernement anglais à conduire aux Indes le régiment qu'il avait formé. Il s'embarqua à cet effet, le 12 novembre, à Stade, fut jeté par la tempête sur la côte de Calais, arrêté, et conduit devant un conseil de guerre, qui l'acquitta. Mais la cour de cassation, à qui avait été déféré l'arrêt d'acquiescement des « naufragés de Calais », le cassa et le Conseil des Cinq-Cents prononça une condamnation à mort, qui eut été exécutée, sans les lenteurs calculées du général Landremont. L'affaire fut évoquée à nouveau devant le gouvernement consulaire, après le coup d'Etat du 18 brumaire, et M. de Choiseul fut déporté en Hollande (1^{er} janvier 1800).

Il revint en France en 1801, fut arrêté, enfermé au Temple, et déporté de nouveau. En 1802, un décret de Bonaparte le raya de la liste des émigrés, et lui accorda une pension de 12,000 francs. La première Restauration appela M. de Choiseul à la pairie (4 juin 1814), lui reconnut le grade de maréchal de camp et le nomma chevalier de St-Louis; le 13 août suivant, il fut promu au grade de général de division; il défendit, à la Chambre haute, les libertés octroyées par la Charte, et, dans le procès du maréchal Ney, s'efforça de sauver l'accusé; il s'abstint, lors du vote sur la peine à appliquer. En 1820, il parla en faveur du général Merlin, dont le père avait demandé, au Conseil des Cinq-Cents, l'exécution des « naufragés de Calais »; cette attitude lui attira peu les faveurs de la cour; il fut cependant appelé au poste de gouverneur du Louvre (25 mai 1820); nommé major général de la garde nationale de Paris par le ministère Dessolles, il crut devoir envoyer au roi, à l'avènement du cabinet Villèle, sa démission de ces fonctions.

À la révolution de Juillet, la popularité dont il jouissait lui valut d'être inscrit, par la commission de l'Hôtel-de-Ville, au nombre des membres du gouvernement provisoire; il prêta serment à Louis-Philippe, qui le choisit pour un de ses aides-de-camp, fut élu, en 1833, conseiller général de Seine-et-Marne, et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

CHOISY D'ARCEFAY (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Séry (Ardennes), le 19 avril 1742, mort à une date inconnue, cultivateur à Arcefay, fut élu, le 25 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Châlons-sur-Marne, et vota avec la gauche de l'Assemblée constituante.

CHOLAT (FRANÇOIS-JOSEPH-EUGÈNE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à la Tour-du-Pin, (Isère) le 4 novembre 1806, mort à la Tour-du-Pin, le 13 février 1861, entra, en 1826, à l'École polytechnique, et en 1828 à l'École d'application de Metz. Nommé lieutenant d'artillerie en 1832, il était, lors de la révolution de février 1848, capitaine au 4^e régiment d'artillerie en garnison à Lyon. L'année d'avant, il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. Républicain décidé, il prit part à la proclamation du nouveau gouvernement à Lyon, et se mit à la disposition de M. Emmanuel Arago, commissaire général de la République dans le département du Rhône, qui le nomma chef de l'état-

major des gardes nationales lyonnaises. La fermeté et l'habileté dont il fit preuve dans ce poste difficile lui concilièrent l'estime des démocrates de toutes nuances. Aux élections du 23 avril 1848, ses compatriotes de l'Isère lui offrirent la candidature à l'Assemblée constituante, et M. Cholot fut élu représentant du peuple, le 10^e sur 15, par 86,610 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits.) Membre du comité de la marine, il siégea à gauche et vota presque toujours avec les démocrates les plus avancés : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution, pour l'amendement Grévy, pour l'abolition du remplacement militaire, pour le droit au travail, contre l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie », pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute cour, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour l'amnistie des transportés. Le 21 mars 1849, il déclara s'être abstenu volontairement sur la question de l'interdiction des clubs. — Cholot fut du petit nombre des représentants démocrates-socialistes qui se prononcèrent, le 4 novembre 1848, contre l'ensemble de la Constitution. Il avait, au début des journées de juin, voté contre la mise en état de siège de Paris, et s'était associé à la protestation des représentants de la Montagne. Le 11 mai 1849, il fut aussi parmi les signataires de la proposition de Ledru-Rollin, Considérant, Médal, etc., tendant à décréter d'accusation le président de la République et ses ministres à l'occasion de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai, à l'Assemblée législative par le département de l'Isère, le 8^e sur 12, avec 69,090 voix (105,869 votants, 160,450 inscrits), il combattit avec une ardeur persistante la coalition des anciens partis et la politique de l'Élysée. Aussi fut-il des premiers représentants qui, après le coup d'Etat du 2 décembre, se virent atteints par le décret d'expulsion. En même temps il fut rayé des cadres de l'armée. Il reentra en France à l'amnistie de 1859, et mourut peu après.

CHOLET (FRANÇOIS-ARMAND COMTE), député au Conseil des Cinq-Cents, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 8 juillet 1747, mort à Paris le 4 novembre 1826, était fils de Guy Cholet, « ancien consul et trésorier de la ville de Bordeaux et de demoiselle Angélique Ribail ». Procureur du roi à l'amirauté de Guyenne avant la Révolution, officier municipal de Bordeaux (19 mars 1790), il devint administrateur du département de la Gironde le 16 juillet suivant, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents par 371 voix sur 424 votants. Il s'opposa (16 novembre 1796) au rétablissement de la loterie, défendit les « naufragés de Calais » (Voy. Choiseul-Stainville), et fit rapporter la loi du 21 floréal an IV qui avait exilé de Paris 193 conventionnels. En juillet 1797, il vota le maintien des ventes des presbytères, mais demanda la suspension des ventes non encore effectuées; le 21 août, il se prononça contre la violation du secret des lettres, et combattit la motion d'interdire aux ex-nobles les emplois publics. Réélu au même Conseil, le 27 germinal an VII, par 246 voix sur 424 votants, il devint, le 2 fructidor, secré-

taire de l'Assemblée, protesta contre la formule de « haine à l'anarchie » contenue dans le nouveau serment imposé à l'armée, se montra favorable au 18 brumaire, et fit partie de la commission intermédiaire nommée pour reviser la Constitution (19 brumaire an VIII). Membre du Sénat conservateur, à sa création (4 nivôse an VIII), commandeur de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut créé comte de l'Empire, le 24 avril 1808, vota la déchéance de l'empereur (avril 1814), et fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814). Tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, il reprit sa place dans la Chambre haute à la seconde Restauration, vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, et siégea, jusqu'à sa mort, dans la majorité ministérielle.

CHOLET (ANTOINE-FABIEN CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XII à 1810, né à Paris, le 12 septembre 1744, mort à Paris, le 30 décembre 1822, étudia le droit. Il était procureur au Châtelet de Paris, quand il devint bailli de Béziers, le 25 décembre 1775. Il fut, en cette qualité, commis par le roi, le 10 novembre 1778, pour exercer l'emploi de secrétaire-greffier et de commissaire aux Etats de Languedoc. Privé de ses fonctions de bailli de Béziers le 2 décembre 1781, il obtint, le 15 janvier suivant, l'office de secrétaire du roi, conservateur, en la chancellerie de France, des hypothèques et oppositions sur les finances. Laisse sans emploi en 1789, et emprisonné comme suspect pendant le régime révolutionnaire, il était à peine sorti de prison, qu'il fut nommé (4 messidor an IV) conservateur des hypothèques à Versailles, et, le 27 messidor an IV, juge-suppléant au tribunal civil du même lieu. Promu titulaire le 15 floréal an V, il dut résigner son emploi de conservateur des hypothèques, incompatible avec la qualité de juge-président du tribunal civil de Versailles, le 2 frimaire an VI; il devint, le 14 germinal an VIII, juge au tribunal d'appel de la Seine, et, deux jours après, président du tribunal criminel de Versailles. Enfin, le 12 fructidor an XII, le Sénat conservateur lui donna à représenter le département de Seine-et-Oise au Corps législatif. (Il était membre de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial.) Quand son mandat parlementaire fut expiré, Cholet fut compris (8 décembre 1810) au nombre des conseillers à la Cour impériale de Paris. Il présida, en cette qualité, la cour d'assises qui prononça la peine de mort contre Lavalette. Il s'était rallié à la Restauration, et il exerçait encore, à sa mort, en 1822, ses fonctions de magistrat. — Cholet avait été, le 23 janvier 1803, créé chevalier de l'Empire.

CHOLET (CHARLES-ADRIEN, BARON), député de 1824 à 1830, né à Longeaux (Meuse), le 12 juillet 1779, mort à Mauvages (Meuse), le 14 décembre 1868, était propriétaire dans cette dernière ville. Il se présenta, pour la première fois, le 16 mai 1822, aux élections pour la Chambre des députés; mais il n'obtint alors que 63 voix sur 147 votants, et ne fut pas élu. Plus heureux le 26 février 1824, le baron Cholet, devenu député de la Meuse, avec 97 voix (141 votants. 152 inscrits), siégea au centre droit, et vota pour le ministère Villele. Réélu le 24 novembre 1827, par 66 voix (117 votants, 134 inscrits) il reprit sa place au centre, et ne se montra d'ailleurs jamais à la tribune. Il échoua aux élections du 3 juillet 1830, avec 44 voix seulement sur 141 inscrits. Conseiller

général de la Meuse et officier de la Légion d'honneur.

CHOLET (JULES, COMTE), fils du comte François-Armand Cholet, pair de France, né à Paris, le 25 mars 1798, mort à Beauregard (Loir-et-Cher), le 7 décembre 1884, fut reçu à l'Ecole Polytechnique en 1817, et en sortit officier d'artillerie. Il fit, comme tel, la campagne d'Espagne (1823). La mort de son père lui ayant ouvert les portes du Luxembourg; le comte Cholet, par droit héréditaire, devint pair de France le 4 janvier 1827. Il continua de siéger après la révolution de Juillet, et soutint le gouvernement de Louis-Philippe après avoir défendu celui de la Restauration. Quand il mourut, en 1884, à un âge très avancé, il était, depuis 1848, étranger à la politique. Officier de la Légion d'honneur.

CHOLLET (ANDRÉ-FLORENTIN), député de 1888 à 1890, né à Saint-Paulien (Haute-Loire), le 20 novembre 1830, était propriétaire à Saint-Thomas-la-Garde, aux environs de Montrbrison; il se livra, dans ses domaines, à des études et à des expériences agricoles qui lui valurent dans le pays une certaine notoriété. Il s'intéressa particulièrement à la reconstitution de la vigne ravagée par le phylloxera, et devint président de la Société de viticulture de la Loire. Il contribua aussi à l'organisation d'écoles de greffage, à la vulgarisation des procédés de culture de la vigne et à la fondation de plusieurs syndicats agricoles. Conseiller général de la Loire depuis 1883, pour le canton de Saint-Jean-Soleymieux, auteur, en 1884, d'une brochure intitulée : *Coup d'œil sur la crise sociale et les problèmes du travail*, M. Chollet fut désigné par le « Congrès électoral départemental de l'Alliance des républicains de la Loire » (républicains opportunistes), comme candidat à la Chambre des députés, en remplacement de M. Duché, décédé. Ce Congrès, que présidait M. Crozet-Fourneyron, député, désigna en même temps que M. Chollet, et pour un autre siège, également vacant dans le même département, M. de la Berge, qui fut élu aussi. Ce fut avec 42,421 voix sur 59,529 votants et 153,078 inscrits que M. Chollet devint député de la Loire, le 26 février 1888. Il avait dans son programme, exprimé la volonté d'en finir avec la politique de « désordre et de stérilité » provoquée par les dissensions des partis, et de travailler à la concentration républicaine. M. Chollet siégea à gauche : dans la dernière session, il a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

CHOLLET-BEAUFORT (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme), le 31 janvier 1762, mort à Paris, le 20 novembre 1803, était, en 1789, avocat au bailliage de Montpensier. Il fut nommé par les suffrages de ses concitoyens agent national et administrateur du district du département du Puy-de-Dôme; le bureau concernant les émigrés faisait partie de ses attributions. Elu, le 26 germinal an VIII, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, il s'y fit peu remarquer. Après le 18 brumaire, il fut choisi par le

Sénat conservateur pour représenter le même département au Corps législatif. Il quitta cette assemblée en 1802, lors du renouvellement partiel. A cette époque, comme le Piémont, divisé en départements, venait d'être réuni à la France, Lebrun, troisième consul, qui s'intéressait à lui, obtint sa nomination à la préfecture de Turin; mais Chollet-Beaufort ne put accepter ce poste, à cause du mauvais état de sa santé. Il mourut peu de mois après.

CHOMBART (PIERRE-JOSEPH-MARIE), député à l'Assemblée constituante de 1789, et au Conseil des Anciens, né à Herlies (Nord), le 12 janvier 1755, mort à Herlies en 1805, propriétaire, maire de Herlies, fut élu, le 2 avril 1789, par le bailliage de Lille, député du tiers au États-Généraux. Il opina avec la majorité et signa, en décembre 1789, avec plusieurs autres députés des provinces de Flandre et du Cambria, un compte-rendu à leurs commettants, inséré au *Moniteur* du 10 décembre. Les auteurs de cette lettre s'étaient proposés de mettre le peuple en garde contre les bruits calomnieux semés relativement aux intentions et aux actes de l'Assemblée. Plus tard (23 germinal an VI), il fit partie du Conseil des Anciens où il représenta le département du Nord jusqu'en l'an VIII.

CHONET DE BOLLEMONT (FRANÇOIS-CHARLES-ROBERT), député au Corps législatif de l'an X à 1804, né à Arrancy (Meuse), le 30 août 1749, mort à Arrancy, le 17 décembre 1815, entra au service comme aspirant dans le corps royal de l'artillerie le 12 février 1764, devint élève-surnuméraire en 1766, élève titulaire en 1767, et fut nommé lieutenant au régiment de Matz-artillerie le 28 mai suivant. Capitaine en 1779, il servit dans ce corps jusqu'à l'époque de la Révolution, dont il adopta les principes. Employé à l'armée des Alpes, où il commanda l'artillerie de l'avant-garde, il marcha, dans la nuit du 21 au 22 septembre, à la tête d'une compagnie de canonniers, à l'attaque des redoutes des Abîmes (Savoie), et contribua puissamment au succès. Il se distingua encore dans d'autres expéditions. Il passa ensuite à l'armée de Belgique, comme directeur de l'équipage de campagne; il était alors chef de bataillon au 4^e régiment d'artillerie à pied. Promu au grade de chef de brigade (15 août 1793), il fut chargé du commandement en second de l'artillerie de l'armée du Nord, par arrêté des représentants du peuple Duquesnoy et Carnot. Chonet de Bollemont devint général de brigade le 4 brumaire an II. Destitué comme noble le 15 pluviôse suivant, il fut rappelé au service le 17 floréal, en qualité de commandant en chef de l'artillerie de l'armée de la Moselle, et fut fait général de division le 19 du même mois. Il eut à diriger l'expédition des Ardennes, et se trouva à l'attaque des Autrichiens à Neufchâteau. Le 25 prairial, il fit la reconnaissance de la place de Charleroi, et commanda l'artillerie au siège de cette place, puis, en l'an III, au siège de Maëstricht et au blocus de Mayence. Envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse en l'an IV, il prit part à toutes les opérations de cette campagne; à Wurtzbourg, il fut obligé de céder aux forces supérieures des Autrichiens, et se rendit prisonnier de guerre le 18 fructidor an IV. A son retour en France, le Directoire le nomma aux fonctions d'inspecteur général d'artillerie. Enfin, le 8 pluviôse an X, une décision du Sénat conservateur appela « le citoyen Bollemont, général d'artillerie », à faire partie du Corps législatif. Il y siégea,

comme député de la Meuse, jusqu'en 1804. Admis à la retraite le 20 prairial an XI, il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et officier de l'ordre le 1^{er} frimaire an XIII.

CHOPIER (CLAUDE-FRANÇOIS-GUILLEME-GABRIEL), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était curé de Flins-sur-Seine, en Beauce, — aujourd'hui Seine-et-Oise, — au moment de la Révolution. Le 23 mars 1789, il fut élu député du clergé aux États-Généraux pour le bailliage de Mantes et Meulan. Son rôle dans l'Assemblée fut secondaire, et le *Moniteur* n'en a pas fait mention.

CHOQUE (EMMANUEL-LOUIS-JOSEPH), député de 1845 à 1846, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, député au Corps législatif de 1852 à 1863, et de 1869 à 1870, né à Douai (Nord), le 15 septembre 1806, mort à Douai le 4 novembre 1873, se fit recevoir docteur en droit à Paris en 1830, s'établit notaire à Douai, et fut élu, la même année, membre du conseil général du département du Nord. Le 27 septembre 1845, le 4^e collège électoral du Nord (Douai) l'élut député, par 204 voix sur 523 votants et 606 inscrits, contre M. Dauel, conservateur, 255 voix, en remplacement de M. de Montozon, décédé; il prit place dans l'opposition constitutionnelle; mais il échoua, aux élections générales du 1^{er} août 1846, avec 259 voix contre 312 données à M. Bonmart, élu. Il soutint activement, dans son département, la politique réformiste et la campagne des banquets et, après la révolution de février, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 18, par 191,875 voix sur 234,807 votants, et 278,352 inscrits. Il fut membre du comité des finances, et vota généralement avec les partisans du général Cavaignac, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre Louis Blanc, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute Cour, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Depuis l'avènement du prince L.-Napoléon à la présidence de la République, M. Choque s'était rapproché de la politique de l'Élysée. Réélu dans le même département à l'Assemblée législative le 18^e sur 24, par 84,391 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits), il siégea dans la majorité, et appuya toutes les lois restrictives sur l'enseignement, sur le suffrage universel, etc., votées par cette Assemblée. Cette attitude lui assura, après le coup d'Etat de 1851, la candidature officielle, aux élections du 29 février 1852; il fut élu, dans la 6^e circonscription du Nord, par 15,921 voix sur 16,941 votants, et 26,188 inscrits, siégea dans la minorité dynastique, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 13,248 voix sur 19,152 votants et 24,364 inscrits, contre MM. Lambrecht 4,178 voix, et contre le général Cavaignac, 1,691. Mais, aux élections du 1^{er} juin 1863, il échoua, avec 11,059 voix, contre M. Lambrecht, candidat d'opposition, élu par 12,132 suffrages; il le battit à son tour au renouvellement du 24 mai 1860, avec 13,289 voix sur 25,603 votants et 29,951 inscrits: M. Lambrecht, député

sortant, n'obtint que 12,280 voix. M. Choque reprit sa place dans la majorité et vota pour toutes les mesures présentées par le gouvernement. La révolution du 4 Septembre le rendit à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 août 1860.

CHORIER (ANTOINE-LAURENT), député de 1824 à 1827, né à Valence (Drôme), le 16 octobre 1758, mort à Valence, le 11 juillet 1832, appartenait à la religion réformée. Il s'engagea dans les volontaires de la Drôme au moment de la Révolution, et suivit la carrière des armes jusqu'au grade d'adjudant général. Il était rentré dans la vie civile, et avait été nommé, le 14 août 1816, adjoint au maire de Valence, lorsqu'il fut élu, le 25 février 1824, député du 1^{er} arrondissement électoral de la Drôme (Valence), par 152 voix sur 285 votants et 311 inscrits, contre M. Gailhard, ancien député, 62 voix. Il siégea dans l'opposition libérale, et ne fit pas partie d'autres législatures. Chevalier de la Légion d'honneur.

CHORON (MARIE-PIERRE-GABRIEL-ETIENNE), député de 1877 à 1881, né à Puisieux (Aisne), le 18 mai 1811, exerça à Soissons la profession d'avoué et devint adjoint de cette ville. Le 8 février 1871, il fut porté sur une liste républicaine et réunit, sans être élu, 23,163 voix sur 87,823 votants. Il échoua encore le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Soissons : il recueillit alors 6,005 voix contre 9,147 données à M. Deviolaine, élu comme constitutionnel, mais qui ne tarda pas à passer dans les rangs de la droite. M. Choron fut plus heureux aux élections de 1877. Patronné par les sénateurs républicains de l'Aisne, il lutta encore, mais cette fois avec avantage contre M. Deviolaine, député sortant, devenu le candidat officiel du Seize-Mai. Sa circulaire contenait ce passage : « Dans le grave conflit qui est venu si soudainement troubler la France, qui l'agite encore et qui continue à peser si fâcheusement sur le commerce, l'industrie et les affaires, ce qui est mis en question, c'est la souveraineté nationale. Vous n'admettez pas cette prétention que, pour qu'un gouvernement existe et puisse vivre, il doive être livré à ses ennemis. Vous vous direz que pour assier définitivement la République, il faut élire des républicains. » M. Choron, élu par 8,706 voix contre 7,616 à M. Deviolaine, prit place à la gauche modérée et vota avec elle : pour le ministère Dufaure, pour l'élection de M. Jules Grévy comme président de la République, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de Blanqui, pour l'article 7 et pour l'application des décrets aux congrégations, etc. Il prit quelquefois la parole, principalement sur des questions d'affaires, par exemple en 1879, pour déposer un rapport favorable sur une proposition de loi de M. A. Legrand tendant à la création d'une caisse d'épargne postale, en 1880 à propos des élections des tribunaux de commerce, etc. M. Choron ne fit point partie d'autres législatures, ayant échoué le 21 août 1881, avec 2,310 voix contre 8,114 accordées à l'élu, M. Ringuier, et 4,662 à M. Salanson.

CHOTTARD (JACQUES-MARIE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Piriac (Loire-Inférieure), le 27 novembre 1759, mort à une date inconnue, lieutenant-guide-côtes à Guérande, en Bretagne, devint, sous la Révolution, membre du directoire de la Loire-Inférieure, et fut élu, le 20 germinal an VI, député du

même département au Conseil des Cinq-Cents. Il parut quelquefois à la tribune, fit passer à l'ordre du jour sur les réclamations « du citoyen Beauflis, de Nonancourt (Eure), tendant à réclamer contre l'exhérédation prononcée par ses pères et mère en 1778 », combattit le projet de Bailleul sur les impôts indirects et particulièrement celui du sel, et se prononça, en l'an VII, contre la liberté de la presse. Un discours (de Français de Nantes) en faveur de cette liberté ayant été accueilli par les applaudissements des tribunes, Chottard fit à ce sujet, dans la séance du 24 prairial, une motion d'ordre. Après le coup d'Etat de brumaire, il fut nommé conseiller général de son département et maire de Guérande (17 germinal an VIII).

CHOUDIEU (PIERRE-RENÉ), député à l'Assemblée législative de 1791 et membre de la Convention, né à Angers (Maine-et-Loire), le 26 novembre 1761, mort à Paris, le 9 décembre 1838, était le fils de Pierre-René Choudieu, grenetier au grenier à sel d'Angers, et d'Elisabeth-Marguerite Raimbaud de la Douve. Il fit ses études à l'Oratoire, prit ses grades en l'Université, et suivit la carrière militaire. Inscrit comme gendarme en la maison du roi, « titre qui lui donnait, observe M. Célestin Port (*Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*), avec le droit de porter l'uniforme, le grade de sous-lieutenant », il eut une affaire d'honneur avec son supérieur M. de Contades, et dut changer de régiment. Il entra alors dans l'artillerie, et fut quelque temps en garnison à Metz. Mais il prit bientôt le métier en dégoût, et revint à Angers où il acheta une charge de substitut au présidial. Entièrement acquis aux idées nouvelles, il devint, dès le début de la Révolution, membre de la *Société des amis de la Constitution*, lieutenant-colonel de la garde nationale, puis accusateur public près le tribunal du district d'Angers. Le 7 septembre 1791, le département de Maine-et-Loire l'envoya siéger à l'Assemblée législative, le 2^e sur 11, avec 257 voix sur 503 votants, 663 inscrits. Membre du comité militaire, il dénonça le ministre de la guerre Du Portail, qu'il accusa d'envoyer sans armes les volontaires à la frontière (20 octobre 1791). Quelques jours après, il fit amnistier les Suisses du régiment de Châteaueuvre.

Le 23 juillet 1792, il lut une pétition couverte de dix pages de signatures, demandant la déchéance du roi. La veille du 10 août, il reprocha à l'Assemblée de manquer de courage et d'être trop lente à sauver la patrie; puis, dans la séance de nuit, il fit voter l'établissement d'un camp sous Paris et la permanence des séances; toutefois, il s'opposa, le 17, à la création d'un tribunal criminel populaire investi de pouvoirs illimités. Le même département le nomma, le 4 septembre 1792, le 1^{er} de la liste, par 464 voix sur 618 votants et 645 inscrits, député à la Convention nationale. Choudieu prit une part active aux travaux de la nouvelle assemblée, fut élu membre de plusieurs comités, et prit plusieurs fois la parole en séance. Il demanda que les généraux ne puissent négocier avec l'ennemi, se déclara contre le ministre Pache, vota « la mort » du roi, sans motiver plus longuement son opinion, requit une note d'infamie contre les députés absents ou démissionnaires, et reçut (mars 1793) la mission d'aller organiser la résistance contre l'insurrection de l'Ouest, d'abord au Mans, puis à Angers, en compagnie de son collègue Richard (de la Sarthe) et d'autres encore plus tard. Il

établit son quartier général à Saumur, déploya une grande activité, et paya souvent de sa personne : en deux rencontres, à Saumur et au moulin du Bois-aux-Chèvres, il fut grièvement blessé. « C'est dans ces circonstances que six violents libelles et, en dernier lieu, une dénonciation en règle de Philippeaux (de la Sarthe), dont le système de guerre par petites colonies volantes avait doublement échoué, éclatèrent contre les « bourreaux » de la cour de Saumur. Choudieu lui répondit pied à pied et de sang froid, « si l'on compare la défense à l'invective... » (C. Port, *ouvr. cité*). Plus tard, après thermidor, les ennemis de Choudieu l'accusèrent d'avoir désigné son adversaire au bourreau ; mais il ne cessa, jusqu'au dernier jour, de protester énergiquement contre ce reproche. « Monsieur indigné ! s'écriait-il encore à 70 ans. *Mentiris impudentissime!* » en retrouvant l'accusation dans la *Biographie des contemporains* d'Arnand. Le 7 février 1794, Choudieu avait été envoyé à l'armée du Nord ; il ne quitta les avant-postes que pour venir reprendre à la Convention sa place de combat. Poursuivi par la haine d'André Dumont, un de ses dénonciateurs, il le somma vainement, pendant la tumultueuse séance du 12 germinal an III, de faire la preuve de ses imputations. Considéré par la nouvelle majorité de l'Assemblée et désigné par le président lui-même comme un des promoteurs de l'envahissement de la Convention, Choudieu fut, sur la motion de Fréron, décrété d'arrestation pour être conduit à Ham. L'officier chargé d'exécuter cet ordre lui avait ôté la vie en Vendée et le supplia d'accepter la liberté. Choudieu la refusa. Mais demandée le 3 brumaire an IV aux applaudissements des tribunes, elle lui fut rendue par l'amnistie que prononça la Convention à la clôture de ses travaux. Il revint à Paris et vivait sans bruit, quand un arrêté du Directoire, du 19 floréal, le comprit parmi les complices de Babeuf. De nouveau délivré, il entra (messidor an IV), comme chef de division au ministère de la guerre sous Bernadotte, et donna sa démission avec lui en fructidor. Devenu par ce fait suspect à Fouché, il fut inscrit encore, en nivôse, sur la liste des proscriés, mais put gagner à temps la Hollande. Il y acquit un petit domaine qu'il se mit à cultiver de ses propres mains. « J'étais devenu un véritable paysan », dit-il, « le paysan français, comme on l'appelait — « Je n'ai jamais été plus heureux ! » Il rentra pourtant en France en 1814, et accepta, pendant les Cent-Jours, la commission de lieutenant extraordinaire de police à Dunkerque (16 avril 1815). La loi du 12 janvier 1816 l'obligea une fois de plus à passer la frontière. Retiré à Bruxelles, sans ressources, il se fit, pour vivre, proté d'imprimerie. Plus tard, Merlin de Douai se l'attacha comme secrétaire. La révolution de Juillet lui rouvrit la France et lui assura une modeste pension. Choudieu mourut le 9 décembre 1838, en son petit logis de la rue Coquillière. Il avait projeté, à la fin de sa vie, d'écrire une Histoire de la révolution ; il n'en a laissé que les matériaux (notes, extraits, analyses, fragments). Témoin oculaire du 10 août, il se proposait notamment de réfuter, dans son livre, phrase par phrase, les récits de Lacretelle, de Du Laure, de Thiers, du *Moniteur*. — On a de lui quelques opuscules ; ce sont des mémoires en réponse aux dénonciations de ses ennemis.

CHOUMOUROUX (ALPHONSE-RAYMOND-MARCELLIN-DESIGNÉ SAGNIER, COMTE DE), député

de 1815 à 1816, né à Aubenas (Ardèche), le 15 mars 1788, mort à une date inconnue, était issu d'une vieille famille noble du Velay. « Propriétaire à Yssingaux », il représenta le département de la Haute-Loire à la « Chambre introuvable », ayant été élu, le 22 août 1815, au grand collège, par 97 voix sur 155 votants et 216 inscrits. Il vota avec la majorité. Mais comme il n'avait que vingt-huit ans, il ne fut pas réélu en 1816, pour cause d'insuffisance d'âge. Il devint alors maire d'Yssingaux, et occupa ces fonctions jusqu'à la révolution de juillet ; il y fut rappelé plus tard en 1851. — Conseiller général de la Haute-Loire en 1825 et en 1833, et chevalier de la Légion d'honneur du 19 mai 1825.

CHOUTEAU (GUY-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Cholet (Maine-et-Loire), en 1736, mort à une date inconnue, fils de Jacques Chouteau, greffier au grenier à sel de Cholet, se fit recevoir docteur médecin de l'Université d'Angers, s'établit à Cholet et s'y maria (1768). Zélé partisan de la Révolution, il fut élu tout d'abord administrateur du district (1790), puis, le 10 septembre 1791, député de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 8^e sur 11, avec 273 voix (438 votants, 663 inscrits). Il revint à Cholet après le 10 août. Pendant l'insurrection vendéenne, Chouteau fut attaché à l'hôpital militaire de Noirmoutiers (an II), puis aux ambulances de l'armée de l'Ouest (an III) ; il prit la direction en chef de l'hôpital de Cholet (27 germinal an III), puis de nouveau fut envoyé à Noirmoutiers (23 frimaire an IV), à l'armée de l'Océan, et enfin se fixa définitivement dans son pays natal.

CHOUVET (JEAN-MATHIEU), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 14 octobre 1734, mort à Chomérac (Ardèche), en 1813, était, en 1789, curé de Chomérac, en Languedoc. Les Tables du *Moniteur* l'ont qualifié curé le Théméras (*sic*). Député du clergé aux Etats-Généraux, le 6 avril 1789, pour la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, il fut du nombre des ecclésiastiques qui se réunirent au tiers-état pour prêter le serment civique.

CHOUVY (PHILIPPE-BENOIT-CAMILLE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né au Puy (Haute-Loire), le 19 août 1808, mort au Puy, le 12 février 1867, « était propriétaire » dans cette ville, lors des élections du 13 mai 1849 à l'Assemblée législative. Candidat républicain démocrate socialiste, il fut élu représentant du peuple par le département de la Haute-Loire, le 3^e sur 6, avec 23,714 voix (43,874 votants, 77,111 inscrits). Il siégea à la Montagne, et vota constamment avec la minorité démocratique qu'il soutint dans ses protestations contre l'expédition de Rome, contre les restrictions apportées au suffrage universel, contre les lois sur la presse, le droit de réunion, l'instruction publique, etc. Adversaire de L.-N. Bonaparte et du coup d'Etat, M. Chouvy termina, au 2 décembre, sa carrière politique.

CHOVELLON (JEAN-CLAUDE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Urson (Puy-de-Dôme), le 31 août 1809, cultivateur, fut porté le 13 mai 1849, sur la même liste que le précédent, par la fraction avancée de la démocratie de la Haute-Loire, comme candidat à la Législative : il fut élu, le 4^e sur 6, avec 23,225 voix (43,874 votants, 77,111 inscrits), prit place à gauche et vota constamment

dans le sens des idées républicaines. Il se prononça, notamment, contre l'expédition de Rome, contre la loi nouvelle sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai 1850 restrictive du suffrage universel, etc. Il protesta contre le coup d'Etat de décembre, et rentra dans la vie privée.

CHOVET (ALPHONSE-DÉSIRÉ), membre du Sénat, né à Compiègne (Oise), le 26 novembre 1831, se fit recevoir avocat, puis exerça la profession d'avoué à Compiègne. Maire de cette ville et conseiller général de l'Oise, chevalier de la Légion d'honneur, M. Chovet fut candidat républicain aux élections sénatoriales du 5 janvier 1888, dans le département de l'Oise. Il y eut trois tours de scrutin, le nombre des candidats étant considérable. Au premier tour les voix furent ainsi réparties : Républicains : MM. Cuvinot, sénateur sortant, 423 voix; Franck Chauveau, ancien député, 423; Chovet, 390; Boudeville, ancien député, 297; Dupuis 287; Delaunay, 277. Conservateurs : MM. de Chézelles, 361; de Lucay, 372; Prévot, 344. Au deuxième tour, M. Cuvinot, seul fut élu avec 633 voix. Les autres obtinrent : Républicains : MM. Franck Chauveau, 454; Chovet, 400; Boudeville, 297; Dupuis, 291. Conservateurs : MM. de Lucay, 390; de Chézelles, 361; Prévot, 330. Enfin, au troisième tour, MM. Franck Chauveau et Chovet, républicains, furent élus, le premier avec 635 voix, le second avec 517, contre 429 à M. de de Lucay et 343 à M. de Chézelles, sur 1,009 votants. Les élections sénatoriales de l'Oise avaient été contrariées par un accident : un incendie qui éclata au Palais de justice de Beauvais au moment même du vote, et qui fut d'ailleurs rapidement éteint, vint interrompre les opérations du second tour. M. Chovet siégea à la gauche du Sénat et vota avec elle; dans la dernière session, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

CHOVET DE LA CHANCE (JEAN-CLAUDE, BARON), député au Corps législatif de l'an XI à 1812, né à Saint-Etienne (Loire), le 17 avril 1750, mort le 15 février 1812, propriétaire dans le département de la Loire, y exerça pendant la période révolutionnaire les fonctions administratives de conseiller général, de maire, de président de canton. Le 9 thermidor an XI, il fut, pour la première fois, désigné par le Sénat conservateur comme député de la Loire au Corps législatif; ce mandat lui fut renouvelé le 23 septembre 1803, et il le remplit jusqu'à sa mort. Il avait été créé baron de l'Empire, le 25 mars 1810.

CHRESTIEN. — Voy. FUMECHON (CHEVALIER DE).

CHRESTIEN. — Voy. LALANNE.

CHRESTIEN. — Voy. TRÉVENEUC (COMTE DE).

CHRISTIANI (MARIE-FRÉDÉRIC-HENRI), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 15 février 1759, mort à Strasbourg à une date inconnue, fut reçu licencié en droit à l'université de Strasbourg, le 14 novembre 1782. En

1783 et 1784, il fut professeur d'histoire et de droit public, et, en 1786, devint avocat et receveur municipal de la Commanderie de Saint-Jean, ordre de Malte, dans la même ville. Favorable aux idées de la Révolution, il fut nommé, en 1791, membre du directoire du district de Strasbourg, et, le 8 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département du Bas-Rhin, le 9^e et dernier, par 390 voix 635 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Je m'appuie de l'opinion de Thomas Payne, et je vote comme lui pour la réclusion. » Chargé d'une enquête sur la conduite de Lebon, il conclut à la mise en accusation. Le 23 vendémiaire an IV, il entra comme conventionnel au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea jusqu'à l'an VI. Le Directoire l'envoya comme commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département du Bas-Rhin, et le gouvernement consulaire le nomma secrétaire général provisoire de la préfecture à Strasbourg (15 floréal an VIII); il passa de là à la préfecture du département des Forêts avec le titre de secrétaire général titulaire (27 ventôse an X), et, pendant les Cent-Jours, fut nommé sous-préfet de Strasbourg (10 juin 1815). Il rentra dans la vie privée au second retour des Bourbons.

CHRISTIN (CHARLES-GABRIEL-FRÉDÉRIC), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Saint-Claude (Jura), le 9 mai 1744, mort à Saint-Claude, le 19 juin 1799, était avocat avant la Révolution, et fut chargé de défendre la cause des serfs du Jura, tâche dans laquelle Voltaire l'aidera de sa parole et de sa plume. Christin adopta avec ardeur les idées émancipatrices de la Révolution, et fut élu, le 16 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Aval, avec 235 voix sur 373 votants. Il vota avec la majorité toutes les réformes proposées, retourna en Franche-Comté après la session, et y devint président du tribunal de son district. Magistrat lettré, il réunit cinq volumes in-folio de notes manuscrites sur l'histoire de sa province; ces curieuses recherches furent consumées en 1799, dans l'incendie qui détruisit la ville de Saint-Claude, catastrophe dans laquelle il trouva lui-même la mort. On a de lui : *Dissertations sur l'abbaye de Saint-Claude, ses légendes, ses chroniques, ses chartes, etc.* (1772); *Collection des Mémoires présentés au Conseil du roi par les habitants du Montjura et le chapitre de Saint-Claude*, (1772); *Lettre du P. Polycarpe à l'avocat général Séguier sur le livre des inconvenients des droits féodaux*. Ces ouvrages ont aussi été attribués à Voltiro.

CHRISTINAT (JEAN-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était négociant au Havre et maire de cette ville, au moment de son élection, le 7 septembre 1791, comme député de la Seine-Inférieure à l'Assemblée législative. (Le procès-verbal de l'élection manque aux Archives.) D'autre part, le nom de Christinat ne figure pas dans les procès-verbaux officiels des séances.

CHRISTOPHE (GATIEN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Maixent (Sarthe), le 21 novembre 1759, mort à une date inconnue, était avocat à Loches (Indre-et-Loire). Cet arrondissement le nomma, le 10 mai 1815, par 51 voix sur 63 votants, représentant à la Chambre dite des Cent-Jours, où il ne se fit pas remarquer.